



M.R.C. DES APPALACHES,

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Madame Alexandra Gosselin, directrice générale, greffière-trésorière de ladite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills qui se tiendra le lundi 6 juillet à 19 h 30 à la salle municipale, au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills (Québec) G0N1K0, les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Lot 6 483 254, 3341 chemin Jamieson

Nature et effet de la demande :

Cette demande vise l'implantation d'une nouvelle résidence pour que la façade soit entre 70 et 80 pieds de la ligne terrain avant.

Cette demande déroge au règlement de zonage numéro 264 article 7.6.1. lequel stipule que la marge de recul minimale requise par rapport à la ligne de lot avant doit être comprise entre 25 et 65,5 pieds.

2. Lot 4 913 325, 836 route Monfette

Nature et effet de la demande :

Cette demande vise l'implantation d'une nouvelle station de pompage à environ 7 m de la ligne avant.

Cette demande déroge au règlement de zonage numéro 264 articles 4.3 et 7.4. lequel stipule que la marge de recul minimale requise par rapport à la ligne de lot avant doit être de 15 m pour un bâtiment accessoire à l'usage agricole.



KINNEAR'S MILLS

Toute personne intéressée peut signifier son désaccord ou ses observations, à la municipalité qui en tiendra compte dans son analyse avant de prendre une décision.

Donné à Kinnear's Mills ce 22 juin 2026

Par :

Alexandra Gosselin, directrice générale, greffière-trésorière